

Didier LE GAC Député du Finistère 3^{ème} circonscription – Brest Rural didier.legac@assemblee-nationale.fr

Madame Yaël BRAUN-PIVET Présidente de l'Assemblée nationale 126 rue de l'Université 75355 Paris 07 SP

Saint-Renan, le 16 décembre 2024

Madame la Présidente,

C'est avec un grand étonnement que j'ai pris connaissance de la disparition programmée du groupe d'études sur l'Amiante dont je suis membre depuis 2017 et que j'ai présidé de 2022 à 2024.

Alors que le nombre de groupes d'étude diminue régulièrement (leur nombre a quasiment été divisé par deux en 7 ans) il semblerait que le groupe d'études Amiante soit voué à disparaitre parce qu'aucun groupe politique n'aurait clairement manifesté son souhait de le maintenir. Une telle décision serait pourtant proprement aberrante.

En effet, si certains groupes d'études sont voués à disparaître du fait de leur objet ou de leur inactivité et si d'autres groupes sont amenés à être créées en raison de problématiques sociales, économiques et sociétales nouvelles, le groupe d'études amiante a malheureusement encore toute sa raison d'être.

Je dis « malheureusement » car comme le rappelle le Haut Conseil de la Santé Publique, d'ici à 2050, ce sont encore 68.000 à 100.000 décès qui pourraient être imputables à cette substance provoquant des cancers de la plèvre (mésothéliomes) et du poumon. Par ailleurs, comme le rappelle le Fonds d'Indemnisation des Victimes de l'Amiante (FIVA), on assiste à une augmentation notable des pathologies provoquées par une exposition à l'amiante environnementale.

C'est dire combien la raison d'être de ce groupe d'études est toujours d'actualité. Si certains territoires ou certaines professions sont plus touchés que d'autres, ce sujet revêt un intérêt général de santé publique. Rappelons ainsi que jusqu'en 1997, l'amiante a constitué un matériau isolant utilisé dans la plupart des constructions notamment celles de bâtiments publics.

Sur ce dernier point et à titre d'exemple, le groupe d'études Amiante a pu auditionner en octobre 2023 les responsables du bâti du ministère de l'Éducation nationale qui nous ont informé du lancement d'une enquête nationale permettant la recension de tous les bâtiments scolaires comportant de l'amiante. Le groupe d'études, sous ma houlette, a relancé les ministres de l'Éducation nationale successifs pour avoir connaissance des résultats de cette enquête. Nous attendons toujours ces résultats...

Permanence parlementaire : 11 rue de Kerzouar BP 30089 29290 SAINT-RENAN Tél. 02 98 33 02 20

Accueil du public de 9h à 12h du lundi au vendredi et sur rendez-vous l'après-midi et le samedi Correspondance à Paris : 126 rue de l'Université 75007 PARIS Retrouvez-moi sur mon blog : www.didierlegac.bzh



Je ne vous ferai ni un bilan, ni un inventaire exhaustif des neuf auditions que nous avons menées du 7 mars 2023 au 28 avril 2024. Toutefois nous avons pu auditionner de nombreux acteurs de la filière amiante : associations de victimes, services ministériels et FIVA, entreprises de désamiantage etc.

J'ajoute que ces auditions ont été très suivis par des députés, tous mobilisés, motivés et très sensibles à ces sujets et de tous bords politiques.

Ces auditions se sont déroulées dans un climat transpartisan, serein et sérieux, consensuel et constructif. Elles ont permis de mettre en évidence des éléments nouveaux à faire valoir dans la lutte contre l'amiante et de contrôler et évaluer les politiques publiques mises en place dans ce domaine.

En cette période où notre assemblée est plus fragmentée et divisée que jamais, les réunions de travail de ces groupes d'études constituent des moments précieux et dépassionnés où les députés peuvent échanger sur des sujets transcendant les clivages. Rappelons également que ces groupes d'études ne coûtent strictement rien puisque, comme le rappelle le site Intranet de l'Assemblée nationale, ils « ne bénéficient d'aucun crédit de fonctionnement ».

Par ailleurs et plus largement, je connais très bien, pour les rencontrer régulièrement sur ma circonscription d'élection, les associations de victimes de l'amiante. Celles-ci sont naturellement très sensibles à la reconnaissance matérielle et morale de leurs membres et demeurent très mobilisées pour faire valoir leurs droits. Je ne vous cache pas que l'annonce de la disparition du groupe d'études Amiante par l'Assemblée nationale serait pour eux une source de totale incompréhension comme elle l'est, je crois, pour tous les députés membres de ce groupe.

Sans compter le mauvais signal que cela enverrait aux corps intermédiaires comme les syndicats ou associations particulièrement actifs sur les questions de santé au travail et de maladies professionnelles.

Vous l'aurez compris, mon courrier n'est pas un plaidoyer *pro domo* pour le travail que j'ai pu mener à la tête de ce groupe d'études ni une lettre de candidature pour en réclamer à nouveau la présidence mais une demande pour que ce groupe puisse continue d'exister et ce, quel que soit, naturellement, le groupe politique auquel appartiendrait son futur président.

C'est pourquoi, Madame la Présidente, je souhaiterais que le bureau de notre Assemblée puisse revenir sur la décision qui semble avoir été actée de supprimer le Groupe d'études Amiante.

Je suis naturellement à votre disposition, Madame la Présidente, pour évoquer avec vous ce sujet et les conséquences d'une telle suppression, et vous prie, d'accepter l'expression de mes plus respectueuses salutations

plus respectueuses salutations.

Didier Le Gac